

|   |                                |             |
|---|--------------------------------|-------------|
|  <p>Commune<br/>de Confignon</p> | <h2>Proposition de Motion</h2> | <b>M217</b> |
|---|--------------------------------|-------------|

Proposition présentée par Monsieur le Conseiller municipal et Madame la Conseillère municipale  
Félien Mazzola & Aline Joliat

*Date de dépôt : 27 novembre 2023*

*Date de traitement :*

## Du label Cité de l'énergie à une commune zéro carbone

### Exposé des motifs & considérants :

Confignon a, depuis plusieurs législatures, engagé des mesures en faveur de l'utilisation efficace et plus efficiente de l'énergie, ainsi que d'une gestion des déchets raisonnée. Des efforts récompensés par un label « Gold » de Cité de l'énergie. Un label par ailleurs renouvelé récemment avec des exigences en hausse.

Néanmoins, au-delà des domaines couverts par ce label, il est, au vu de l'urgence climatique, nécessaire d'aller plus loin et d'opérer de manière globale et cohérente, afin de cibler des mesures encore plus ambitieuses et planifier les moyens nécessaires pour les réaliser.

Dans cet esprit d'anticipation et de planification, il est primordial de fixer un objectif politique en matière d'émissions carbone. En accord avec les objectifs climatiques fixés par le Conseil d'Etat le 4 décembre 2019 dans le Plan climat cantonal et comme la plupart des communes qui se sont dotées d'un plan climat, il est nécessaire de tout mettre en œuvre pour atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050, avec un premier objectif de réduction de 60% des émissions de gaz à effet de serre en 2030.

Afin de mettre en œuvre cette nouvelle politique et nous donner les moyens d'atteindre ces objectifs à l'horizon extrêmement proches, il est nécessaire d'évaluer les émissions actuelles sur la commune permettant de proposer très rapidement une stratégie qui rassemblent dans une planification cohérente l'ensemble des mesures et des moyens nécessaires pour les atteindre.

### Le Conseil municipal demande au Conseil administratif :

De produire dans un premier temps un état des émissions de CO2 de la commune puis une stratégie et un plan d'action visant une réduction de 60% des émissions pour 2030 et la neutralité carbone pour 2050.